

- L'agent responsable de la supervision du chargement de la marchandise à la qualité de « Responsable Zone Avion », ce poste a été créé récemment par l'exploitant et ne figure pas au niveau du manuel des opérations au sol de l'exploitant en vigueur ;
- Le manque de communication et de coordination entre le personnel au sol, chargé de l'exécution de l'opération de chargement ;
- Le manque de coordination entre les différents départements chargés de l'élaboration et de l'approbation des procédures de travail au niveau d'Air Algérie ;
- La formation du personnel PNT et du personnel au sol pour assurer convenablement l'activité du transport de fret.

3.3 Recommandations de sécurité :

La commission d'enquête technique, après examen et analyse des informations collectées et documents afférents à l'enquête, recommande ce qui suit :

- La mise à jour des manuels d'exploitation et des opérations au sol conformément à la réglementation en vigueur ;
- La formation du personnel PNT et du personnel au sol pour assurer convenablement l'activité du transport de fret ;
- Assurer la coordination entre les différents départements chargés de l'élaboration et de l'approbation des procédures de travail au niveau d'Air Algérie